

DANS CE NUMÉRO

PRÊT POUR LA RETRAITE?



Aplanissez les difficultés

REVENU AVANTAGEUX SUR LE PLAN FISCAL



Analysez les avantages
du fractionnement de revenu

NOUVEAUX AVANTAGES FISCAUX POUR 2006



Profitez des récentes
modifications fiscales

Rêves de retraite

Combien vous faudra-t-il pour transformer vos rêves en réalité?

La plupart des Canadiens rêvent d'une retraite longue et prospère. Établir combien il vous faut épargner pour réaliser vos rêves peut sembler une tâche rebutante, mais votre spécialiste en services financiers CIBC est là pour vous aider.

Votre spécialiste en services financiers peut vous aider à imaginer votre retraite, à déterminer combien elle coûtera, à repérer les ressources disponibles et à établir les mesures à prendre pour atteindre vos objectifs.

IMAGINEZ VOTRE RETRAITE

Avant de passer en revue votre situation financière, il vous faut imaginer à quoi votre retraite ressemblera. Comptez-vous faire des voyages, perfectionner votre golf ou passer plus de temps avec votre famille? Vous pourriez en profiter pour approfondir certains intérêts, voire entreprendre une nouvelle carrière.

Comme les gens vivent de plus en plus longtemps, la retraite peut se prolonger. N'oubliez pas que votre mode de vie changera probablement au fil de votre retraite. Les vigoureuses activités de la soixantaine pourraient céder la place à un rythme plus lent quand vous atteindrez 70 ans, et les problèmes de santé pourraient devenir une priorité plus tard.

IDENTIFIEZ VOS DÉPENSES À LA RETRAITE

On dit souvent qu'il faut 70 % de son revenu net avant la retraite pour conserver le même mode de vie. Il s'agit d'un point de départ utile, mais chaque situation est différente. Vous pourriez avoir besoin de plus ou moins de revenus, selon vos objectifs.

À la retraite, plusieurs de vos dépenses actuelles pourraient disparaître. Vous n'aurez plus à engager de nombreuses dépenses liées au travail comme le transport



ou l'habillement. Vous n'aurez plus à verser de cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec et à l'assurance-emploi, ni de cotisations syndicales ou professionnelles, et pour plusieurs, l'impôt sur le revenu devrait baisser.

À votre retraite, vous aurez sans doute remboursé votre prêt hypothécaire, fini de payer pour les études de vos enfants et n'aurez plus à épargner autant. En revanche, certaines dépenses comme les passe-temps, les soins de santé et les voyages pourraient augmenter. Les dépenses varieront également à différents moments de votre retraite. Les premières années sont souvent plus actives et entraînent des dépenses plus élevées, alors que les années suivantes sont moins coûteuses.

En examinant de près vos dépenses actuelles et en comprenant le style de vie que vous comptez adopter à la retraite, votre spécialiste en services financiers peut vous aider à vous faire une meilleure idée de ce que vous coûtera votre retraite.

Suite à la page 2

RÊVES DE RETRAITE

Suite de la page 1

ÉVALUEZ LES SOURCES DE REVENU

Repérer toutes les sources potentielles de revenus de retraite, y compris celles de votre conjoint, et les incorporer à votre plan peut être une tâche complexe. Outre votre régime d'épargne-retraite enregistré (REER), vous pouvez toucher des revenus de pension de l'employeur, des régimes d'État, de votre épargne non enregistrée et de sources comme un héritage ou le produit de la vente de votre maison. Certains aînés choisissent de compléter leurs revenus en travaillant à temps partiel, alors que d'autres touchent des revenus de location.

Votre spécialiste en services financiers peut vous aider à comprendre la réglementation qui régit les divers régimes,

souligner ceux pour lesquels il vous faut présenter une demande et incorporer toutes vos sources potentielles de revenu à votre plan de retraite (voir la section « Prêt pour la retraite? »).

Que la date de votre retraite soit proche ou éloignée de plusieurs années encore, votre spécialiste en services financiers vous rencontrera régulièrement pour surveiller vos progrès, vérifier l'évolution de votre situation personnelle et s'assurer que votre stratégie financière continue à répondre à vos besoins.

Vous pouvez compter sur votre spécialiste en services financiers pour comprendre l'évolution de votre situation et vous donner les conseils nécessaires avant, pendant et après votre retraite.

Prêt pour la retraite?

Une planification et un soutien professionnels peuvent faciliter votre transition



Certains ne pensent qu'au jour où ils n'auront plus à travailler. D'autres pourraient devoir prendre leur retraite plus tôt que prévu, pour des raisons professionnelles ou de santé. Quelle que soit votre situation, votre spécialiste en services financiers peut vous aider à comprendre les choix qui s'offrent à vous, et vous donner des conseils à l'égard de ce qui suit :

Établir un budget de retraite

Votre spécialiste en services financiers peut vous aider à dresser un portrait complet de votre situation financière. Avec lui, vous pourrez examiner différents scénarios et formuler des solutions financières personnalisées qui répondent à vos besoins.

Évaluer une offre de retraite anticipée

Votre spécialiste en services financiers peut vous aider à évaluer une offre de retraite anticipée, y compris l'analyse des possibilités de planification fiscale associées aux indemnités de retraite.

Comprendre les régimes d'État

Votre spécialiste en services financiers peut vous aider à comprendre les règles d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse et aux prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec ainsi que toute réduction ou récupération applicable.

Diversifier votre portefeuille

Votre spécialiste en services financiers peut vous aider à établir une répartition appropriée de l'actif, prenant en compte tous vos actifs, votre tolérance au risque et votre horizon de placement, afin que vous puissiez atteindre vos objectifs tout en subvenant à vos besoins financiers actuels.

Ensemble, vous pourrez mettre au point un plan de retraite qui vous assurera le revenu dont vous avez besoin, réduira au minimum l'impôt sur le revenu et optimisera les prestations que vous toucherez.

Des conseils personnalisés et un accès en ligne

À titre de client du service Impérial¹, vous avez accès à un compte de placement unique, le service Investisseurs Impérial CIBC^{MD1} qui offre à la fois des conseils en placement et la commodité de l'accès en ligne.

Vous profitez de ce qui suit :

- Votre propre conseiller financier, qui vous donnera des renseignements, vous fera des suggestions et surveillera votre situation.
- Un vaste choix de placements de la Banque CIBC et d'autres sociétés de gestion financière reconnues.

- L'accès en ligne aux renseignements et aux opérations sur votre compte, ainsi qu'à des recherches et des outils.
- La tranquillité d'esprit que vous procure le fait de savoir que toutes vos opérations sont passées en revue pour s'assurer qu'elles conviennent à vos objectifs de placement et à votre tolérance au risque.

Pour plus de renseignements sur le service Investisseurs Impérial CIBC, veuillez communiquer avec votre spécialiste en services financiers.

VOTRE CALENDRIER 2007 DE PLANIFICATION FISCALE

Janvier

Si vous prévoyez recevoir un remboursement d'impôt l'an prochain, pensez à demander qu'on réduise la retenue d'impôt sur votre chèque de paie.

Réfléchissez à votre stratégie de dons de bienfaisance dès maintenant, par exemple en mettant sur pied un programme de prélèvements automatiques plutôt qu'en faisant un don d'un gros montant en décembre.

Février

Versez votre cotisation REER maximale pour 2006 si ce n'est déjà fait – consultez votre avis de cotisation de 2005 pour vérifier votre plafond de cotisation personnel.

Mars

1^{er} mars – Échéance pour les cotisations REER 2006.

15 mars – Échéance des acomptes provisionnels pour ceux qui doivent payer leur impôt trimestriellement.

Avril

Passez en revue les crédits et déductions dont vous et votre famille disposez et déterminez qui devrait réclamer quoi pour en tirer le plus d'avantages.

30 avril – Date limite pour la production de la déclaration de revenus personnelle.

Mai

Si vous avez eu de la difficulté à retrouver vos reçus en 2006, le moment est venu d'établir un système de classement pour 2007.

Juin

Si vous déménagez pour le travail ou pour les études, il se peut que vous puissiez déduire une partie de vos frais, tels que les frais de déplacement et d'entreposage de vos meubles. Conservez vos reçus.

15 juin – Versement des acomptes provisionnels trimestriels.

Juillet

Conservez vos reçus d'amélioration à vos biens récréatifs; ils pourraient réduire le gain en capital imposable lorsque vous vendrez ou transférerez le bien.

Revenu avantageux sur le plan fiscal

Analysez les avantages du fractionnement de revenu



Le Plan d'équité fiscale annoncé par le gouvernement fédéral le 31 octobre comprenait une proposition qui pourrait permettre aux Canadiens retraités de faire des économies d'impôt appréciables. Selon cette proposition, les aînés pourraient fractionner également leur revenu provenant de fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), de rentes ou de pensions de l'employeur, ce qui pourrait réduire leur charge fiscale globale.

Jusqu'à maintenant, la façon la plus efficace pour les retraités de fractionner leur revenu était au moyen d'un régime enregistré d'épargne-retraite de conjoint (REER) ouvert plusieurs années avant la retraite.

Puisque la proposition de fractionnement du revenu de retraite n'est encore qu'à l'état de projet, il demeure utile d'examiner les avantages des REER de conjoint. Voici comment ceux-ci fonctionnent.

ÉGALISATION DU REVENU

Les REER de conjoint permettent au couple de répartir son épargne de façon à ce que le revenu à la retraite soit versé également à deux personnes plutôt qu'à une.

Selon le système d'imposition progressif canadien, l'impôt sur deux revenus est inférieur à celui sur le même revenu déclaré par une seule personne. En outre, le fractionnement de l'impôt peut réduire la récupération des prestations de Sécurité de la vieillesse.

QUEL CONJOINT DOIT COTISER?

C'est habituellement le conjoint au revenu le plus élevé qui cotise au REER de conjoint afin de profiter de la déduction d'impôt à son taux d'imposition marginal plus élevé.

Toutefois, le régime est enregistré au nom du conjoint au revenu le moins élevé et seul celui-ci peut prendre des décisions de placement et de retrait à l'égard du régime. À la retraite, les retraits sont imposés au taux applicable au conjoint au revenu le moins élevé.

Il est important de noter toutefois que cette stratégie peut ne pas convenir dans tous les cas. Par exemple, si le conjoint au revenu le moins élevé s'attend à toucher une pension généreuse ou un héritage appréciable, un REER de conjoint peut ne pas être nécessaire pour égaliser le revenu de retraite.

MÉFIEZ-VOUS DES RETRAITS RAPIDES

Les REER de conjoint s'inscrivent dans une planification à long terme. En conséquence, des « règles d'attribution » spéciales s'appliquent pour empêcher qu'on les utilise à des fins de fractionnement du revenu à court terme. Tout montant retiré d'un REER de conjoint au cours de l'année de la cotisation ou dans les deux années civiles qui suivent est imposé comme revenu du cotisant.

Votre spécialiste en services financiers peut examiner votre situation particulière pour déterminer quelles stratégies de fractionnement du revenu sont avantageuses pour vous.

Utilisez vos droits de cotisation REER grâce à un prêt Maximiseur REER CIBC^{MC}

Si vous devez emprunter pour cotiser à votre REER ou si vous disposez de droits de cotisation inutilisés, envisagez un prêt Maximiseur REER CIBC.

Cette solution d'emprunt souple, assortie de taux concurrentiels, peut vous aider à atteindre vos objectifs de placement et à obtenir une précieuse déduction fiscale en 2006. Vous pouvez emprunter de 5 000 \$ à 50 000 \$ et répartir les versements mensuels sur une période pouvant aller jusqu'à 10 ans². Des prêts à taux variable et à taux fixe sont offerts.

Si vous disposez de droits de cotisation inutilisés, demandez à votre spécialiste en services financiers CIBC comment un prêt Maximiseur REER CIBC peut améliorer le potentiel de croissance à long terme à imposition différée de votre REER.

Août

Ne négligez pas les frais de garde d'enfants déductibles. Les frais de gardiennage, de garderie, de camps d'été et de pensionnat peuvent être admissibles s'ils vous permettent de travailler ou de poursuivre vos études.

Septembre

Cotisez au moins 2 000 \$ à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour chaque enfant mineur pour être admissible à la subvention maximale du programme de Subvention canadienne pour l'épargne-études.

Si vous atteignez 69 ans en 2007, communiquez avec votre spécialiste en services financiers pour évaluer vos options de conversion de REER.

15 septembre – Versement des acomptes provisionnels trimestriels.

Octobre

Examinez quels titres pourraient être vendus afin que les pertes accumulées compensent vos gains en capital réalisés.

Novembre

Si vous agissez comme liquidateur, vous devez produire une déclaration de revenus T1 finale. Si le décès est survenu entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre, la date limite est le 30 avril 2008. Si le décès est survenu en novembre ou décembre, la déclaration doit être produite dans les six mois suivant le décès.

Décembre

15 décembre – Versement des acomptes provisionnels trimestriels.

31 décembre – Date limite pour les dons de bienfaisance pour 2007, paiement de toute dépense que vous entendez déduire pour l'année d'imposition 2007, dernière cotisation à votre REER et conversion de REER pour les personnes qui atteignent 69 ans en 2007.

Nouveaux avantages fiscaux pour 2006

Profitez des récentes modifications fiscales



Le budget fédéral de 2006 renfermait les nouvelles mesures qui suivent, conçues pour avantager les contribuables particuliers :

- **Crédit canadien pour emploi.** La première tranche de 500 \$ (1 000 \$ en 2007) gagnée annuellement est admissible à ce nouveau crédit d'impôt. Puisque la modification entre en vigueur au milieu de l'année, le montant maximal du crédit qui peut être réclamé en 2006 est de 250 \$.

- **Crédit d'impôt pour le transport en commun.** Les personnes qui achètent des laissez-passer mensuels ou annuels recevront un crédit d'impôt de 15,5 % du coût des laissez-passer, à compter du 1^{er} juillet 2006.

- **Prestations universelles pour la garde d'enfants.** Les parents reçoivent 1 200 \$

annuellement pour chaque enfant âgé de moins de six ans. Ces montants sont imposables comme revenu pour le conjoint ayant le revenu le moins élevé.

- **Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants.** Les parents qui inscrivent leur enfant de moins de 16 ans à des activités physiques peuvent réclamer un crédit d'impôt jusqu'à concurrence de 500 \$ du coût du programme.

- **Crédit d'impôt pour manuels.** Les étudiants de niveau postsecondaire peuvent réclamer un crédit d'impôt à l'égard du coût de leurs manuels, jusqu'à concurrence de 500 \$.

- **Prestations pour enfants handicapés.** Pour la première fois, les familles à revenu moyen et élevé sont admissibles à la prestation pour enfants handicapés, jusqu'à concurrence de 2 044 \$ annuellement, à compter du 1^{er} juillet.

- **Crédit pour revenu de pension.** Le montant à l'égard duquel le crédit pour revenu de pension peut être réclamé passe de 1 000 \$ à 2 000 \$.

- **Dons de bienfaisance.** Les dons de titres cotés ou de terrains écosensibles à des organismes de bienfaisance ne donnent plus

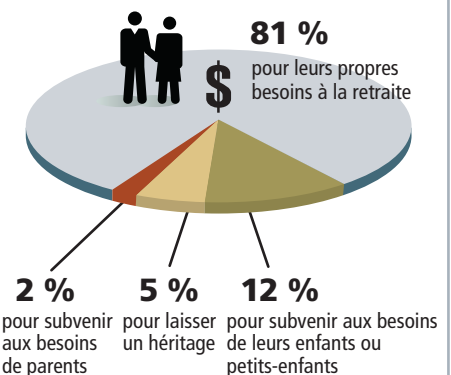
lieu à des gains en capital.

En outre, le Plan d'équité fiscale fédéral du 31 octobre propose de majorer le crédit d'impôt en raison de l'âge de 4 066 \$ à 5 066 \$ rétroactivement à janvier 2006. Bien que cette proposition soit encore à l'état de projet, le crédit d'impôt en raison de l'âge sera de 5 066 \$ dans votre déclaration de revenus 2006.

TENDANCES et FAITS SAILLANTS

Comment dépenserez-vous votre épargne-retraite?

Un sondage Ipsos Reid 2006 a conclu que les Canadiens* prévoient utiliser près de 20 % de leur épargne-retraite pour subvenir aux besoins d'autres personnes ou laisser un héritage.



* Les répondants étaient des Canadiens qui prenaient les décisions financières, âgés de 45 ans ou plus et disposant d'au moins 25 000 \$ d'actifs financiers.

¹ Le Service Investisseurs Impérial est une division de Services Investisseurs CIBC inc., filiale de la Banque CIBC et membre du FCPE. Placements CIBC inc., une filiale de la Banque CIBC, offre des produits et des services de placement. Les représentants, Service Impérial CIBC offrant des fonds communs de placement au Québec sont des « représentants en épargne collective » de Placements CIBC inc.

² Les demandeurs doivent répondre à tous les critères de crédit de la Banque CIBC. Certaines conditions et restrictions s'appliquent. La limite de crédit est déterminée par la Banque CIBC, à son seul gré. Les périodes d'amortissement offertes dépendent de l'importance de votre prêt. Le Service Impérial CIBC est offert sur certains marchés et convient surtout aux particuliers dont le ménage dispose d'actifs de placement d'au moins 100 000 \$. Le Service Impérial CIBC fait partie de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« Banque CIBC »).

Le bulletin INFO-conseil du Service Impérial CIBC est publié par le Service Impérial CIBC. Il contient des renseignements qui étaient jugés exacts au moment de la parution du bulletin.

La Banque CIBC, ses sociétés affiliées et ses filiales ne sont responsables d'aucune erreur ou omission. Ce bulletin vise à donner des renseignements généraux qui ne doivent pas être considérés comme des conseils d'ordre juridique, d'assurance ou de fiscalité précis. La situation de chaque investisseur et les événements sur les marchés sont essentiels à une saine planification des placements. Tout investisseur qui souhaite utiliser les renseignements contenus dans le présent bulletin devrait d'abord consulter son spécialiste en services financiers.

© 2007 Banque Canadienne Impériale de Commerce. Le logo CIBC et « CIBC Pour ce qui compte dans votre vie » sont des marques déposées de la Banque CIBC.

^{MC} Marque de commerce de la Banque CIBC ^{MD} Marque déposée de la Banque CIBC



Service Impérial
CIBC

Pour ce qui compte
dans votre vie